

A man in a blue shirt and tie is shown in profile, speaking to a group of people in a meeting room. The background is blurred, showing several other people seated at a table with computers.

fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

2016

rapport d'activité

www.fifpl.fr

Le mot du Président	1
Le FIF PL : un financeur de formations piloté par ses bénéficiaires	3
Le FIF PL : au service de tous les besoins de formation	6
2016 : encore plus de professionnels financés, des engagements maîtrisés	8
Section CADRE DE VIE	13
Section JURIDIQUE	23
Section SANTÉ	29
Section TECHNIQUE	43
Les fonds spécifiques : un levier puissant pour la réussite des installations et pour le soutien aux parcours professionnels	55

Le Mot du Président



S'ouvrir toujours plus aux besoins des professionnels

Ce rapport retrace l'activité du FIF PL en 2016. Il traduit de façon explicite les axes stratégiques portés par le Fonds. En effet, au cours de cet exercice, le nombre de professionnels libéraux ayant bénéficié d'une prise en charge est en augmentation de plus de 5%.

Aider plus reste un objectif constant, mais aider mieux, avec des niveaux de prise en charge revus à la hausse, dans le cadre d'une gestion responsable et prudente est une source de satisfaction pour les administrateurs du FIF PL dont je me fais l'interprète.

Le développement de la dématérialisation a permis de fluidifier et d'améliorer qualitativement la gestion des demandes de prise en charge, tout en assurant une maîtrise optimale des frais de gestion. Le « zéro papier » fait désormais partie de la routine du FIF PL pour les demandes individuelles. Il concernera bientôt aussi les dossiers collectifs. En effet, une plateforme, en cours d'élaboration, sera prochainement dédiée aux prises en charge collectives.

Ce retour sur l'activité de 2016 comporte de nombreux focus illustrant la diversité et la richesse des actions et des modalités de formation, notamment digitales, retenues dans les critères du FIF PL par les sections, dont le travail doit être salué. Le FIF PL coconstruit la politique de formation dans un objectif de défense des professionnels libéraux et aux côtés de l'UNAPL. Aussi se doit-il d'être un acteur performant pour accompagner les évolutions de nos professions.

Ainsi, à de nombreux égards, l'année 2016 a été une année dynamique marquée par la croissance du nombre de prise en charge impliquant un haut niveau d'engagement dans un contexte de maîtrise des budgets. Cette saine gestion permet au FIF PL de poursuivre son développement en 2017 en s'appuyant sur un socle budgétaire robuste.

Philippe DENRY
Président du FIF PL

www.fifpl.fr



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

En 1993, un acte de naissance pour le bien de tous

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal officiel, le 25 mars 1993. C'est l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) avec ses organisations professionnelles adhérentes qui sont à l'origine de sa création. Pour cela, ses instigateurs ont pu s'appuyer sur la loi du 31 décembre 1991 portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux.

Ce texte décisif instaure une Contribution à la formation professionnelle (CFP). Autrement dit, il a permis la mise en place d'une sorte de « pot commun » permettant aux professionnels libéraux de financer leur formation continue (exceptés les médecins qui relèvent d'un autre fonds, le FAF-PM). Or, jusque-là, celle-ci était du ressort de chaque profession qui la gérait à sa guise et, surtout, selon ses moyens. Si bien que seules les professions les plus nombreuses proposaient cette formation, sur leurs propres deniers, aboutissant à des situations disparates et pénalisantes pour les professions en faible effectif. Tandis qu'une contribution faible, appliquée sur l'ensemble des professionnels, a permis d'enclencher une véritable dynamique ouvrant plus largement l'accès à la formation. Ainsi, le FIF PL n'a cessé, depuis, de faire vivre le principe de la mutualisation des moyens au profit de tous.

LE FIF PL

UN FINANCEUR DE FORMATIONS PILOTÉ PAR SES BÉNÉFICIAIRES

Mutualisation des moyens, gouvernance démocratique, respect des professions : tels sont les trois piliers du FIF PL. Trois lignes directrices intangibles qui constituent la matrice d'un organisme dont la mission est cruciale : garantir le financement de la formation continue au sein des professions libérales, dont il est lui-même une émanation.

Par et pour les professionnels libéraux : c'est précisément ce qui forge sa légitimité et fonde ses obligations. Né en 1993, à l'initiative de l'UNAPL (lire encadré), le FIF PL n'est pas une instance surgie ex-nihilo et imposée de l'extérieur aux professionnels libéraux, mais bel et bien une structure créée par eux et pour eux. Avec, en toile de fond, l'idée que l'intérêt de tous est aussi l'intérêt de chacun sans exclusive.

Secrétaire Général, de Trésorier et de Trésorier Adjoint. Ils sont élus par le Conseil de Gestion. Les quatre autres postes sont occupés par les quatre Présidents de Section, élus par leur section respective (cadre de vie, juridique, technique et santé). Le Bureau met en œuvre les orientations arrêtées par le Conseil de Gestion. Par ailleurs, il supervise au quotidien la gestion et l'activité du FIF PL.

Un pilotage du FIF PL par les libéraux eux-mêmes

Le FIF PL s'adresse aux travailleurs indépendants relevant du secteur des professions libérales et qui exercent sous forme d'entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire. Un public extrêmement large et nombreux qu'il s'agit de soutenir avec la plus grande équité et avec le souci constant de ne pas être déconnecté des réalités auxquelles sont confrontés les professionnels, dans leur exercice quotidien. Une préoccupation qui a guidé l'organisation du FIF PL. L'essentiel des pouvoirs de décision du FIF PL est réparti entre deux instances. A l'une, le pouvoir délibératif : le Conseil de Gestion du FIF PL est constitué d'un représentant de chaque organisation professionnelle, membre de l'UNAPL. A l'autre, le pouvoir exécutif : le Bureau du FIF PL, lui, est composé de huit membres. Quatre d'entre eux sont présentés par l'UNAPL pour occuper statutairement les fonctions de Président, de

Un pouvoir de décision entre les mains des professions

Si les sujets transversaux et interprofessionnels sont du ressort du Conseil de Gestion et du Bureau, les sections, fondation et base de la pyramide, sont le lieu où les professions décident pour elles-mêmes de tout ce qui les concerne exclusivement : les thèmes de formation à privilégier ou encore, la stratégie de financement en jouant soit sur le montant alloué, soit sur le nombre de bénéficiaires. Ce qui explique que les plafonds annuels de prise en charge varient selon les professions. Les décisions des sections sont ensuite entérinées par le Bureau et le Conseil de Gestion. Tout est ainsi mis en œuvre pour que les actions retenues correspondent bien aux besoins de chacune des professions, dont le niveau des fonds est ventilé proportionnellement à leur effectif. Ainsi le FIF PL travaille-t-il dans une double logique d'efficacité budgétaire.

Une équipe permanente en quête perpétuelle d'efficacité

Enfin, le FIF PL c'est aussi une équipe de cinquante salariés. A son actif, sa disponibilité et son investissement quotidiens pour traiter chaque année, au mieux et dans les plus brefs délais, environ 120 000 dossiers de demande de prise en charge de formations. Mais les employés du FIF PL ont surtout réussi à prendre le virage du numérique pour, désormais, tendre vers le zéro papier. Si bien qu'aujourd'hui, les dossiers de demande individuelle ainsi que les pièces justificatives et complémentaires sont systématiquement dématérialisés. Ils sont adressés à la plate-forme numérique dédiée, dont l'ergonomie en rend l'usage simple et rapide, dans la mesure où ils ne requièrent aucune compétence informatique poussée.

Ceux qui rencontreraient, néanmoins, d'éventuelles difficultés ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement et d'une aide technique sous différentes formes (mise à disposition d'un tutoriel, réponse écrite à une question, assistance téléphonique...).

Gain de temps et de productivité

Par ailleurs, l'informatisation ne change rien au déroulement de la procédure (enregistrement du dossier, préparation, examen, accord préalable et règlement de la prise en charge), jusque-là en vigueur. En somme, il s'agit de faire mieux sans rien bouleverser. Le tout digital est synonyme de progrès à tous les échelons : il a généré un gain de temps dans le traitement des dossiers. Il en a aussi

optimisé l'accessibilité, la consultation et l'archivage. Les demandeurs peuvent ainsi à tout moment savoir où en est leur dossier. Cette traçabilité totale des demandes facilite la résolution des problèmes et maximise la personnalisation, ainsi que la qualité du service. La numérisation a également généré des gains de productivité en libérant le personnel des tâches chronophages et itératives de saisie. D'où un traitement plus rapide et fluide des dossiers. Le FIF PL a désormais achevé sa mutation numérique en atteignant son objectif du zéro papier sortant, autrement dit, la notification de l'acceptation ou du refus de la prise en charge par voie électronique. Et maintenant que le numérique est sur les rails pour les demandes individuelles, le FIF PL s'apprête à ouvrir le chantier de la création d'une plateforme, dédiée à la gestion des appels à candidatures et à l'engagement en ligne des dossiers collectifs.

Une organisation agile

L'agilité du FIF PL est une de ses marques de fabrique : rien n'est figé, à quelque niveau que ce soit, toujours dans un souci d'adaptabilité au gré des besoins. Le FIF PL se fait un devoir d'être innovant et proactif pour anticiper les attentes des professionnels libéraux. Ainsi, la mise en place, en 2013, des fonds spécifiques par thématique, fruit de la hausse de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP), a-t-elle permis d'offrir de nouvelles prestations, par exemple, des formations de longue durée ou de conversion, des bilans de compétences, etc. De même, le FIF PL n'a pas attendu que le législateur instaure le Compte Personnel de Formation (CPF) pour concevoir, bien avant que la loi du 05 mars 2014 ne soit promulguée, un dispositif comparable. Lequel, est entré en vigueur rapidement sans être grevé par des pesanteurs administratives.

Une double tutelle

Cette souplesse et cette réactivité ne se font pas au détriment du sérieux de gestion : le FIF PL est placé sous une double tutelle. Celle des Pouvoirs publics, en particulier de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), mais aussi celle des professionnels libéraux eux-mêmes et des organisations qui les représentent. Avec, à la clef plusieurs obligations : gérer de manière optimale le FIF PL pour en préserver l'équilibre financier, utiliser les fonds au plus près des nécessités des uns et des autres, garantir une totale transparence en transmettant des données statistiques et comptables, etc.

En clair, il s'agit de rester en permanence sur une ligne de crête permettant d'éviter tout déficit, mais aussi toute interruption de la prise en charge des formations. Ce qui implique de mettre en place des mécanismes internes de contrôle, mais également de faire preuve d'une vigilance et d'une rigueur constantes. C'est aussi l'occasion de montrer qu'un organisme interprofessionnel, généré par les professions elles-mêmes, peut

être aussi performant voire davantage que ses alter-egos publics, qui éprouvent des difficultés réelles, ne pouvant maîtriser ni leurs recettes, ni l'affectation de leurs fonds et se retrouvent parfois en rupture prématurée de crédits.

Regarder loin mais aussi tout près

Pour se tenir à ses impératifs, les dirigeants du FIF PL regardent loin mais aussi tout près. Certes, ils définissent les axes de sa politique à moyen terme, en particulier la meilleure façon d'étoffer le panel de ses offres ; mais, dans le même temps, ils surveillent les compteurs semaine après semaine afin, au besoin, de réajuster les montants de prise en charge. Ceux-ci sont en effet susceptibles d'être revus à la hausse ou à la baisse classiquement à la fin de chaque exercice mais également, le cas échéant, en cours d'année. Il ne s'agit pas là d'un déficit d'anticipation mais bel et bien d'une souplesse assumée face à la difficulté de prévoir avec certitude l'évolution, au fil des mois, des demandes des professionnels libéraux.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

94 €

(MONTANT de la cotisation annuelle versée au FIF PL par les professionnels en 2015)

=

PRISES EN CHARGE JUSQU'À



800 €

pour les formations
annuelles



2 000 €

pour les formations
longue durée

LE FIF PL

AU SERVICE DE TOUS LES BESOINS DE FORMATION

Financé par la Contribution à la formation professionnelle (CFP), le FIF PL s'attache à prendre en charge une palette complète de formations et de prestations d'accompagnement, afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les familles de professions libérales qui le composent.

Les prises en charge des formations par le FIF PL sont rendues possibles par la Contribution à la formation professionnelle (CFP), dont doivent s'acquitter tous les professionnels libéraux et travailleurs indépendants. Cette contribution forfaitaire, quel que soit le montant du revenu d'activité non-salariée, s'élève, en 2017, à 97 euros par professionnel ou à 131 euros pour un professionnel et son conjoint collaborateur.

Un panel de formations complet

Dépenser ce qu'il faut, où il faut : tel est le leitmotiv du FIF PL dont l'offre de formations est à la fois étoffée, en ce qui concerne les contenus, et variée, pour ce qui est des modalités de leur dispensation. Très classiquement, mais aussi historiquement, le premier et principal contingent de formations (85,2 %) est celui propre à chaque profession. Elles sont financées sur les fonds dits « à gérer de la profession ». Ces formations portent sur des thématiques jugées essentielles par leurs instances et arrêtées par elles, dans le cadre des sections du FIF PL (voir le détail, section par section dans les pages suivantes).

Soucieux d'innover et de répondre aux besoins évolutifs des uns et des autres, le FIF PL a également lancé, en 2013, d'autres modes de formations abondés par des « fonds spécifiques » mutualisés (lire en détail page 55). Outre le financement de formations collectives organisées par les ORIFF PL, ces fonds spécifiques par thématique permettent la prise en charge de bilans de compétences, de formations de longue durée, de formations de conversion, de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), d'aide à l'installation...

Le développement de nouvelles formes de formation

Le FIF PL accompagne également l'évolution des formats de formation professionnelle, en particulier ceux qui se développent grâce aux nouveaux outils numériques. C'est pourquoi, le FIF PL prend en charge les formations non présentielles, qu'il s'agisse d'e-learning ou des désormais fameux MOOC (Massive open online course, en anglais, ou Cours en ligne ouverts et massifs). Ce type d'enseignement à distance, qui a fait son apparition

dans les universités américaines avant de s'exporter, permet à ceux qui y participent, via une plate-forme Internet, non seulement de se former en ligne, mais aussi de communiquer entre eux ainsi qu'avec les formateurs ou les enseignants. Ces cours utilisent eux-mêmes divers supports (vidéos, PowerPoint, cours rédigés, exercices) et comportent donc des espaces réservés aux échanges interactifs. Le FIF PL participe de cette évolution, en prenant en charge ce type de formations pour les professionnels libéraux. C'est le cas pour celles organisées par les professions libérales du secteur de la construction, qui se sont saisies de ces nouvelles possibilités, par exemple avec le MOOC de l'Union nationale des économistes de la construction (Untec). Intitulé « Prescrire et estimer à l'heure du BIM (Building information modeling) » son « ambition est d'embarquer toutes les informations sur la vie du bâtiment dans un support informatique que tout le monde peut consulter ». Bref, une formation numérique au service d'un mode d'exercice collaboratif et interprofessionnel.

Une prise en charge totale ou partielle

Dans tous les cas, le FIF PL prend en charge en tout ou partie du prix des formations continues des professionnels libéraux, pour peu qu'elles s'inscrivent dans les priorités définies par chaque profession. Des plafonds de prise en charge sont édictés par chaque profession pour les formations annuelles (à concurrence de 1 000 euros), comme pour les formations de longue durée (jusqu'à 2 000 euros). Bien sûr, pour bénéficier de ce dispositif, le demandeur doit lui-même satisfaire un certain nombre de conditions préalables : être effectivement un professionnel libéral, être inscrit à l'Urssaf en tant que travailleur indépendant, être rattaché à un code NAF, dépendant du FIF PL, et ne pas être inscrit au Répertoire des métiers.

Pour connaître les conditions de prise en charge pour sa profession

Une seule adresse :
www.fifpl.fr

- 1 - Sélectionnez sa famille professionnelle (cadre de vie, juridique, santé, technique),
- 2 - Puis, sélectionnez sa profession dans le menu déroulant « Liste des critères »,
- 3 - Consultez la fiche des critères (le fichier PDF peut être téléchargé/imprimé).

2016

ENCORE PLUS DE PROFESSIONNELS FINANÇÉS, DES ENGAGEMENTS MAÎTRISÉS

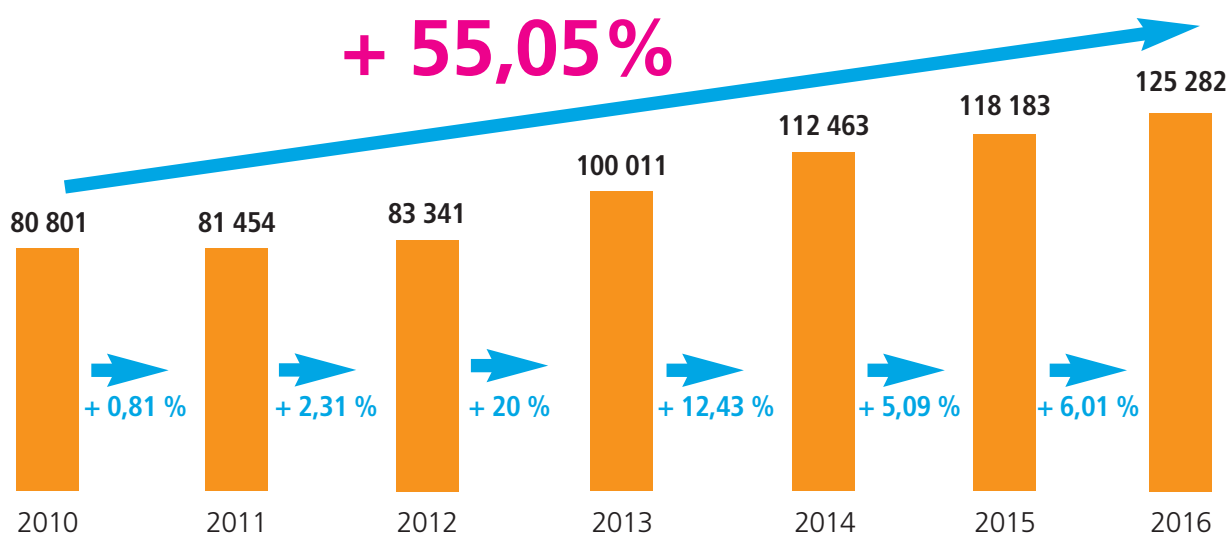
En 2016, le FIF PL a continué sa progression en termes de service rendu aux professionnels libéraux : le nombre de stagiaires pris en charge a augmenté de 5,20%. Dans le même temps, les montants engagés ont été maîtrisés, montrant une stabilisation dans la stratégie mise en œuvre par le FIF PL. Explications.

Avec 136 189 stagiaires pris en charge pour un engagement de 49 613 952,15 millions d'euros, soit des chiffres respectivement en évolution de +5,20% et -3,89% par rapport à 2015, l'année 2016 conforte les choix stratégiques du FIF PL : assurer la prise en charge du plus grand nombre de professionnels libéraux tout en maîtrisant les sommes engagées pour ne pas se mettre dans une situation d'impossibilité de prise en charge en fin d'année.

Une gestion responsable, souple et équitable

En cela, l'année 2015 avait été une année de transition puisque pour faire face à la très forte augmentation des demandes de prise en charge, le Conseil de Gestion avait pris la décision d'abaisser

EN 6 ANS, LE NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS TRAITÉS PROGRESSE



* accords et refus cumulés.

les plafonds annuel et journalier à 800 € et 200 € maximum. Une décision prudente qui avait permis d'assurer un équilibre financier et la continuité de la prise en charge tout au long de 2015.

Pour mémoire, 2013 et surtout 2014, ont été des années de très forte croissance des engagements soutenue par des plafonds de prise en charge élevés. La situation découlait d'un appel d'air constitué par l'augmentation des ressources du FIF PL auxquelles avaient bénéficié du relèvement du taux de la Contribution à la formation professionnelle (CFP). Il a ensuite fallu stabiliser l'équilibre entre ressources et engagements, les dépôts de dossiers continuant à fortement augmenter tandis que l'enveloppe disponible restait constante.

En 2016, les plafonds ont été légèrement ajustés à la hausse, passant respectivement à 1000 € annuels et 250 € journaliers. L'équilibre trouvé a été le bon. Combinée à l'effort de simplification et de digitalisation des procédures de prise en charge, l'augmentation du nombre de stagiaires pris en charge confirme la notoriété grandissante du FIF PL comme le partenaire incontournable de la formation professionnelle continue des professionnels libéraux.

Une approche pragmatique validée par les chiffres

Le dynamisme du nombre de stagiaires pris en charge valide l'approche pragmatique des administrateurs du FIF PL qui ont géré avec responsabilité les comptes de la structure en n'hésitant pas à ajuster les plafonds de prise en charge. Les différents leviers dont ils disposent leur permettent une agilité et une adaptabilité qui permet au FIF PL d'assurer une continuité dans la prise en charge des dossiers. Il n'était pas question de suivre le mauvais exemple de l'ANDPC (Organisme public de gestion du développement professionnel continu) que les libéraux de santé connaissent bien : cette structure publique de financement de la formation continue des professionnels de santé avait été amenée en 2015 et en 2016, faute de budget suffisant et sans outil de maîtrise des dépenses, à interrompre les prises en charge durant les derniers mois de l'année.

Davantage de professionnels pris en charge dans toutes les familles

L'augmentation du nombre de professionnels libéraux financés se vérifie dans l'ensemble des sections :

- +7,44% pour le cadre de vie, soit 7 218 professionnels libéraux financés en 2016 (contre 6 718 en 2015) ;
- +11,10% pour le juridique, soit 33 127 professionnels pris en charge en 2016 (29 817 en 2015) ;
- +4,11% pour la santé, soit 51 550 professionnels en 2016 (49 517 en 2015) ;
- et +1% pour les professions techniques, soit 32 923 en 2016 (32 597 en 2015).

La hausse est de 5,23% concernant les professionnels libéraux pris en charge au nom des fonds spécifiques. Ils sont 11 371 à en avoir bénéficié en 2016 contre 10 806 en 2015.

Des fonds engagés en léger recul

Les fonds engagés en 2015 étaient en recul de 18,42% par rapport à 2014, année exceptionnelle il est vrai. La situation se stabilise en 2016 avec un recul de seulement -3,89% pour 49,61 millions d'euros. Le FIF PL ayant absorbé la forte augmentation des demandes au second semestre 2015 après la baisse des plafonds, le niveau de la demande est resté plus modéré, quoique dynamique, en 2016 avec le relèvement des plafonds. Hormis la section cadre de vie, les trois autres sections voient leur niveau d'engagement, sur les fonds à gérer des professions :

- de + 27,21% pour les professions du cadre de vie (3,52 millions d'euros) ;
- de - 3,47% pour les professions juridiques (6,88 millions d'euros) ;
- de - 5,93% pour les professions de santé (17,82 millions d'euros) ;
- de - 7,82% pour les professions techniques (14,05 millions d'euros).

Quant aux engagements pour les formations financées sur les fonds spécifiques, ils affichent un léger recul (-2,62%), leur montant s'établissant à 7,34 millions d'euros en 2016 contre 7,53 millions en 2015.

Une politique de mutualisation au bénéfice du plus grand nombre

Ces bons chiffres sur le nombre de stagiaires illustrent la vocation du FIF PL : la mutualisation des moyens de formations continue de bénéficier au plus grand nombre de professionnels libéraux. L'objectif est atteint grâce à plusieurs leviers :

- la modération des critères et des plafonds de prise en charge ;
- le développement des formations non présentielles, moins onéreuses ;
- le développement des prises en charge des formations collectives, via les Offices régionaux d'information, de formation et de formalités des entreprises libérales (ORIFF-PL) par exemple.

Une organisation interne exigeante tournée vers le service

Les bons chiffres de l'année 2016 ont été obtenus dans un contexte de révolution numérique du FIF PL. Une démarche qui a permis de maîtriser les coûts de structure tout en absorbant l'augmentation des dossiers et en réduisant les délais de traitement. Cette année 2016 a validé la pertinence du choix stratégique d'opter pour un processus de demande de prise en charge tout en ligne. La dernière étape de ce projet, à savoir la numérisation des demandes de prise en charge groupées, est en cours et devrait s'achever en 2017.

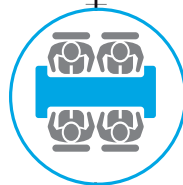
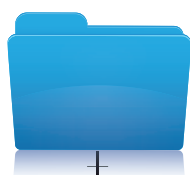
L'équipe du FIF PL a travaillé à la simplification du process de prise en charge. Depuis septembre 2015, le FIF PL mise sur la dématérialisation et les formalités zéro papier. Toutes les démarches se font en ligne sur le site du FIF PL (www.fifpl.fr).

Depuis le 1^{er} février 2016, tous les justificatifs sont aussi déposés en ligne.

Étude de la demande par le FIF PL

L'équipe du FIF PL prépare le dossier (vérification des droits, éligibilité) et la commission professionnelle concernée valide ou rejette la demande du demandeur. L'équipe administrative adresse au demandeur la décision prise par la commission professionnelle. En cas de refus de prise en charge le demandeur peut saisir la commission d'examen et de recours.

Depuis septembre 2015, toutes les démarches se font en ligne sur le site du FIF PL (www.fifpl.fr). Depuis le 1^{er} février 2016, tous les justificatifs sont aussi déposés en ligne.



UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE SIMPLIFIÉE ET RAPIDE

Enregistrement de la demande sur www.fifpl.fr

Une fois son compte créé en ligne – envoi automatique et immédiat des login et mot de passe – le professionnel enregistre en quelques minutes sa demande de prise en charge de formation.

Cette demande peut se faire au plus tard dans les 10 jours calendaires suivant le premier jour de formation.

Délai de traitement de 15 jours à 1 mois

Règlement de la prise en charge

Une fois la formation effectuée, le demandeur envoie au FIF PL l'attestation de présence via la plateforme. Le FIF PL règle alors la prise en charge prévue directement au demandeur.

fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2016
des fonds à gérer
par les professions

42,3 millions

d'euros engagés

-4,10 %

comparé à 2015

124 818

stagiaires financés

+ 5,20 %

comparé à 2015



www.fifpl.fr

Section CADRE DE VIE

Architectes
Architectes d'Intérieur
Economistes de la Construction
Essais et Analyses Techniques
Experts Agricoles,
Fonciers et Immobiliers
Géomètres-Experts
Gestion du Patrimoine Culturel
Gestion du Patrimoine Naturel
Guides-Conférenciers
Ingénierie et Études Techniques

SECTION CADRE DE VIE

2016 en bref

7 218 professionnels libéraux financés pour leurs formations continues par la section Cadre de vie, soit une augmentation de 7,44 % par rapport à 2015. Ce qui représente 3 519 344,23 euros engagés par le FIF PL et 132 437 heures de formation. Sans compter les 741 professionnels libéraux de cette section qui ont été pris en charge pour des formations ou accompagnements dans le cadre des fonds spécifiques. Les professionnels du cadre de vie ont ainsi engagé 8,33 % des fonds alloués aux quatre sections, et n'ont consommé que 60,08 % de la dotation qui leur était allouée, pour 2016.

TENDANCE GÉNÉRALE POUR LA SECTION

Que ce soit le nombre de stagiaires financés ou les montants engagés par la section Cadre de vie, les indicateurs sont tous positifs par rapport à 2015. Assez fortement même : le nombre de stagiaires croît de 7,44 % (7 218 contre 6 718, en 2015), tandis que les engagements font un bond de 27,21 % pour atteindre 3,52 millions, contre 2,77 millions d'euros, en 2015 au niveau de cette section.

Seul bémol au tableau, près de 40 % des dotations n'ont pas été consommées par les professionnels du cadre de vie. Certaines professions de la section, comme les experts agricoles, fonciers et immobiliers n'ont ainsi utilisé que 10 % des dotations qui leur étaient allouées. Il y a donc une belle marge de progression possible pour prendre en charge un nombre encore bien plus important de professionnels et ce, sans avoir à resserrer les critères.

Parmi les plus de 240 formations suivies en 2016 par les stagiaires financés par le FIF PL, un sujet sort du lot : le BIM (Building Information Modeling). Le nombre de formations et de stagiaires sur cette thématique, que ce soit pour les architectes, les économistes de la construction ou les ingénieurs, illustre le virage pris par les métiers de la construction : révolution numérique et travail collaboratif. Le FIF PL permet de maintenir ainsi un haut niveau de compétence dans le secteur et accompagne les professionnels dans leur démarche de mutation professionnelle.

Les formations autour de l'environnement, de la maîtrise, ou de la transition énergétique connaissent également un grand succès. On retrouve d'ailleurs cette thématique comme moteur principal des formations prises en charge pour la section dans le cadre des fonds spécifiques.

Sinon, l'essentiel des formations choisies et suivies par les stagiaires des différentes professions composant la section Cadre vie tourne autour du maintien et de l'enrichissement de la compétence professionnelle, ainsi que du développement commercial et relationnel, de la gestion et du management.

Concernant le poids respectif des professions dans la consommation des dotations, les architectes arrivent loin devant, représentant 51 % des engagements et 50 % du nombre de stagiaires. Suivent ensuite les professions de l'ingénierie et des études techniques avec 20,78 % des engagements. Puis, bien plus loin, nous avons les géomètres experts (8,73 %) et les économistes de la construction (7,69 %). Les autres professions représentent entre 0,50 % et 5 % des engagements de financement de la section.

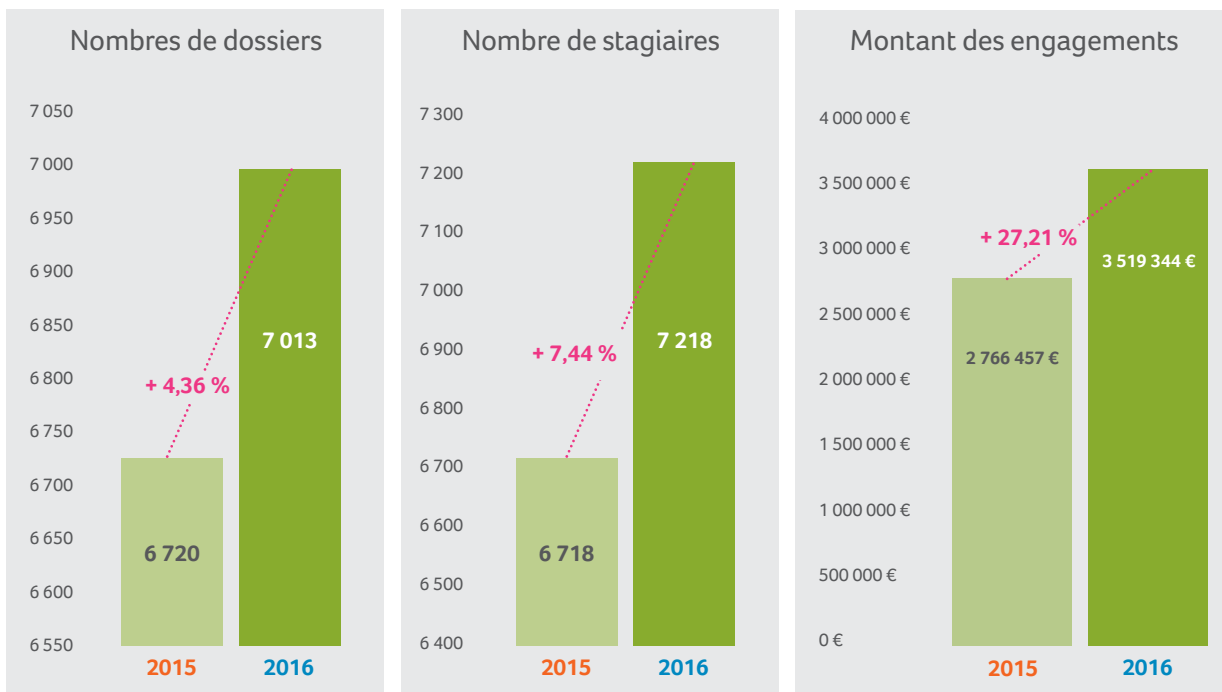
LA CONSOMMATION DES FONDS SPÉCIFIQUES

11,44 % des fonds alloués aux formations de conversion, 7,47 % des bilans de compétences, 4,70 % des VAE et des diplômes qualifiants, 8,07 % des formations de longue durée. Les professions de la section Cadre de vie consomment les fonds spécifiques assez proportionnellement à leur poids, parmi l'ensemble des professions libérales. En revanche, en 2016, elles ont largement sollicité les fonds de solidarité et la réserve conjoncturelle pour le financement de près de 4 968 heures de formation à l'économie d'énergie des bâtiments (FeeBat).

Des formations FeeBat qui ont bénéficié à toute la filière construction puisqu'ont été concernés les architectes, bien entendu en nombre, mais aussi les architectes d'intérieur, les professions de l'ingénierie et des études techniques, celles des essais et analyses techniques, les économistes de la construction. Ensemble, ils ont consommé 83,70 % des fonds de solidarité et réserve conjoncturelle, utilisés en 2016.

En finançant massivement ce type de formation, le FIF PL peut s'enorgueillir d'œuvrer concrètement aux côtés de ces professions à la transition énergétique de la France et à la préservation de l'environnement. Loin des grands discours sans lendemain, les professions du cadre de vie participent ainsi au quotidien à cet autre grand tournant, avec la révolution numérique, de l'activité économique et humaine de notre époque.

Section Cadre de vie en un coup d'œil





fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2016
de la section Cadre de vie

3,5 millions

d'euros engagés

+ 27,2 %

comparé à 2015

7 218

stagiaires financés

+ 7,44 %

comparé à 2015

90 formations
différentes
financées en
2016

3 591 stagiaires
et
67 584 heures



Les architectes

51,09 % des engagements de 2016 de la section Cadre de vie, soit 1 797 953,80 €, l'ont été pour financer des formations d'architectes, à savoir 3 591 stagiaires et 67 584 heures. Ils ont utilisé 71,33 % de leur dotation 2016. Les architectes forment la principale des 11 professions faisant partie de la section Cadre de vie. Ce sont également les architectes, avec 374 stagiaires sur 414, qui ont été le plus financés sur le fonds de solidarité et réserve conjoncturelle pour les sessions FeeBat (Formation à l'économie d'énergie des bâtiments).

Ils donnent clairement la tendance pour l'ensemble des professions de la construction, en plébiscitant les formations qui ont trait aux problématiques d'économie d'énergie, de développement durable, mais aussi de numérisation et de travail collaboratif avec le BIM. La variété est toutefois de mise parmi les plus de 90 formations différentes financées en 2016. Les formations en CAO/DAO, en management et gestion du cabinet sont celles qui ont regroupé le plus de stagiaires, loin derrière, cependant, celles sur l'environnement/énergie et le BIM.

731209 €
engagés
en 2016

Principales formations
financées : CAO/DAO
appliquée aux BIM



Les professions de l'ingénierie et des études techniques

Avec la consommation de 20,78 % des engagements des fonds de la section, ces professionnels représentent la deuxième cohorte, parmi ceux du cadre de vie. Au cœur de l'activité des bureaux d'étude, ils sont les partenaires incontournables des architectes. Notons toutefois qu'ils n'ont consommé que 41,12 % de leur dotation annuelle, soit 731 209,11 euros sur les 1 778 327,47 euros.

Parmi les principales formations financées, notons celle en CAO/DAO appliquée aux BIM, ainsi que celles relatives au management des bureaux d'étude : environnement, qualité, gestion de projet. Les formations arrivant en tête sont toutefois celles liées à la pratique professionnelle, pas étonnant pour des professions techniques ayant besoin de se maintenir sans arrêt à niveau.

3 673 heures
de formation

Budget 270 576 €
engagé en 2016
soit 100 %
de la dotation



Économistes de la Construction

Avec 270 576,84 euros, soit la totalité de leur dotation de 2016, les économistes de la construction ont utilisé 7,69 % des montants engagés par la section Cadre de vie. Ce sont ainsi 241 stagiaires qui ont été pris en charge pour 3 673 heures de formation. La quasi-totalité des demandes ont été faites par dossier individuel.

Le rapport entre montant engagé et nombre de stagiaires est faussé par le fait que 74,5 % des engagements de 2016 ont été consacrés à de l'ingénierie de formation de deux modules, l'un sur la thématique « prescrire et estimer à l'heure du BIM », l'autre sur « le coût global de la construction ».

Concernant les formations effectivement suivies par les stagiaires en 2016, arrivent en tête celles relatives à l'économie de la construction et aux pratiques professionnelles (72 stagiaires), suivi de celles consacrées à la maquette numérique (40 stagiaires).

Concernant les engagements sur les fonds autres que ceux de la section, les économistes de la construction ont bénéficié d'une prise en charge par le fonds de solidarité pour une formation Feebat (Formation aux économies d'énergie des bâtiments) à hauteur de 3 960 euros pour 15 stagiaires. Les fonds spécifiques ont, quant à eux, permis de prendre en charge les formations longues de 13 stagiaires, le bilan de compétences de 1 stagiaire et les formations de conversion de 5 autres personnes.

9 372 heures
de formation

Budget engagé
182 576,22 €
en 2016



Essais et Analyses Techniques

Avec 182 576,22 euros de montants engagés pour leur formation par le FIF PL, les professionnels des essais et analyses techniques ont consommé 5,19 % des engagements de la section Cadre de vie. Un chiffre qui aurait pu être bien supérieur, puisqu'ils n'ont utilisé que 57,14 % de leur dotation de 2016. 439 stagiaires ont toutefois été pris en charge pour l'équivalent de 9 372 heures de formation.

Des formations dont la prise en charge a été exclusivement demandée via des dossiers individuels. 91,73 % des engagements de la profession ont concerné des formations liées à la pratique professionnelle. Quelques stagiaires (14) ont été pris en charge pour des formations sur le développement relationnel et commercial.

Hors fonds de la section, 2 stagiaires ont bénéficié d'un financement par le fonds de solidarité pour une formation Feebat, tandis que les fonds spécifiques prenaient en charge 1 formation de conversion, 11 formations de longue durée et 1 démarche de VAE ou de diplôme qualifiant.

1 135
stagiaires

12 166 heures
de formation



Géomètres- Experts

100 % des dotations de la profession, pour l'année 2016, ont été engagées pour des actions de formation, soit 307 152,65 euros, ce qui représente 8,73 % des montants engagés par la section Cadre de vie. 1 135 stagiaires ont été pris en charge pour 12 166 heures de formation. La quasi-totalité des dossiers de demande de prise en charge est individuelle.

À noter que la profession a consacré 14,56 % des montants engagés (44 736,70 euros) à de l'ingénierie de formation sur cinq thèmes aussi variés que « géomètre-expert 2020 », « interprofessionnalité et logement », « vendre avec succès ses prestations de service aux collectivités », « l'entretien professionnel » ou encore « droit social et paritarisme ». Concernant les formations effectuées prises en charge, celles relatives aux connaissances pour la pratique de la profession arrivent largement en tête (935 stagiaires, soit 82,38 % des stagiaires).

La profession a peu utilisé les fonds spécifiques. Seuls 4 géomètres-experts ont été pris en charge pour une formation longue durée et 1 pour un bilan de compétence.

2 925 heures
de formation

61 %
de la dotation
engagée
en 2016



Architectes d'Intérieur

Avec 56 528 euros de montants engagés, c'est 61,81 % des 91 460 euros de la dotation annuelle qui ont été consommés par les architectes d'intérieur, en 2016. Soit un montant représentant 1,61 % des montants engagés par la section Cadre de vie. 131 stagiaires ont été pris en charge pour 2 925 heures de formation.

Les stagiaires pris en charge par les fonds de la section se répartissent entre 13 types de formations, toutes sollicitées via des dossiers de demande individuelle. Les formations qui ont rencontré le plus de succès sont celles consacrées à la CAO/DAO appliquée à la profession (56 stagiaires, 28 271,83 euros engagés). Suivent les formations pour les auto-entrepreneurs de la profession (22 stagiaires, 10 495 euros engagés) et celles pour le renforcement des compétences techniques (17 stagiaires, 7 900 euros engagés).

3 architectes d'intérieur ont également été pris en charge par le fonds de solidarité pour une formation Feebat (Formation aux économies d'énergie pour les bâtiments). Concernant les prises en charge par les fonds spécifiques, notons qu'un professionnel a été pris en charge pour une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) ou un diplôme qualifiant, 3 l'ont été pour une participation à un jury d'examen, 10 pour une formation longue durée, 2 pour un bilan de compétence et 6 pour une formation de conversion.

Section JURIDIQUE

Administrateurs Judiciaires

Avocats

Commissaires-Priseurs

Greffiers

Huissiers de Justice

Mandataires Judiciaires
à la Protection des Majeurs

Notaires

SECTION JURIDIQUE

2016 en bref

La section Juridique voit elle aussi ses indicateurs repasser au vert en 2016. Après une nette baisse des engagements en 2015, la situation est réorientée à la hausse, avec une progression de 11,10% des stagiaires pris en charge. Ce qui se traduit par la prise en charge de 33 127 professionnels pour 292 125 heures de formation.

La section Juridique a utilisé 16,29% des fonds gérés par les professions en direct et a consommé 90,86 % de sa dotation annuelle. Il s'agit de la section qui utilise au mieux ses dotations.

TENDANCE GÉNÉRALE POUR LA SECTION

6,88 millions d'euros, c'est le montant engagé en 2016 par la section pour 14 284 dossiers de demandes présentés et 33 127 professionnels du droit pris en charge pour leur formation continue professionnelle.

Au-delà de ces chiffres, la section Juridique présente des caractéristiques bien définies : c'est la troisième section sur quatre en termes de montants engagés, mais la première pour le pourcentage utilisé (90,86 %) et la quatrième, sur quatre, en nombre de professions (7) ; c'est celle qui, de par la structuration de ses formations, en particulier chez les avocats et les notaires, présente le plus de dossiers collectifs à proportion des stagiaires pris en charge ; enfin, elle est la section la plus dominée par une profession, puisque les avocats représentent, à eux seuls, 77 % des montants engagés.

Autre caractéristique de la section juridique : la constance des formations plébiscitées dans le temps et dans les différentes professions. Il s'agit, à une écrasante majorité, de formations relatives à la compétence professionnelle en matière juridique et fiscale. Ce type de formations arrive en tête absolument dans toutes les professions de la section, ne laissant que des miettes aux autres thématiques. Parmi les autres formations qui ont réussi à rassembler plus d'une centaine de stagiaires dans l'année, notons les cours de langue, les formations informatiques ou à des progiciels, celles relatives à la gestion et au management des cabinets... et c'est à peu près tout.

Les avocats représentent donc l'écrasante majorité des stagiaires (74,5 %) et des montants des enga-

gements (77 %). Ils sont suivis, mais de loin, par les notaires qui utilisent 17,54 % des montants engagés par la section et forment 20 % des stagiaires pris en charge par le FIF PL pour les professions juridiques. Viennent ensuite les huissiers (3,66 % des montants et 3,68 % des stagiaires). Les autres professions sont à moins de 1 % des fonds engagés par la section.

LA CONSOMMATION DES FONDS SPÉCIFIQUES

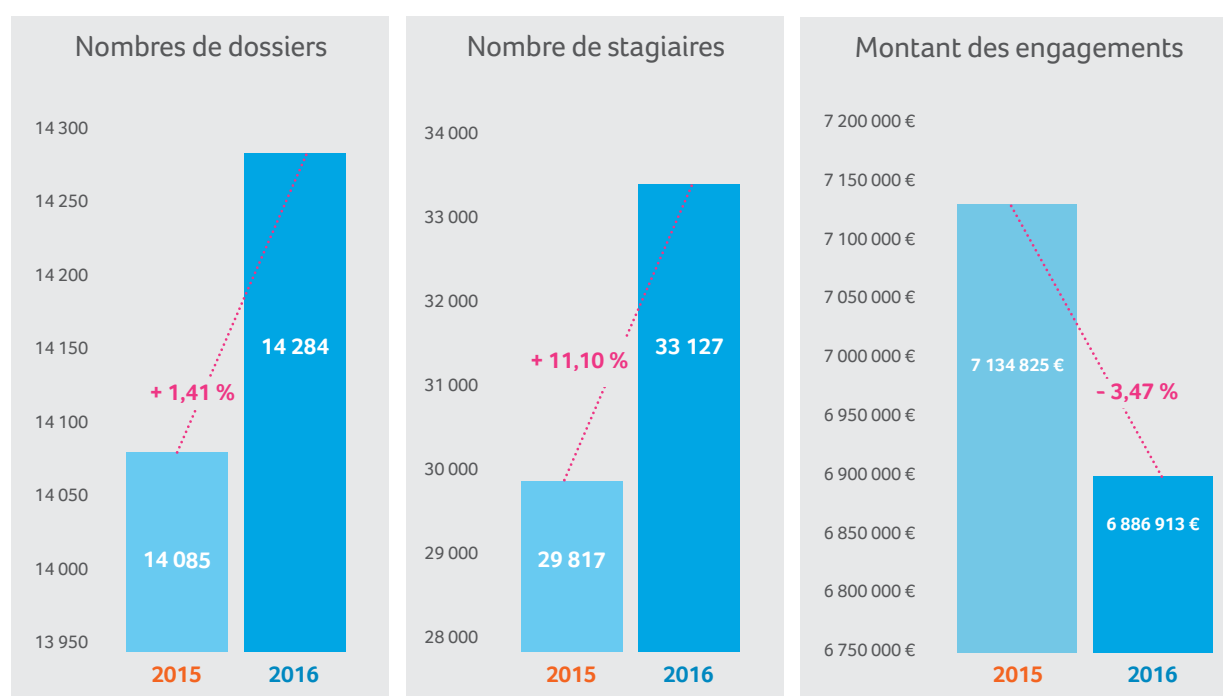
Pesant 17,93 % des montants engagés par les sections, les professions juridiques sont plutôt moins présentes dans les formations ou accompagnements, pris en charge par les fonds spécifiques.

22,53 % des montants engagés pour les bilans de compétences ont toutefois concerné des professions juridiques. Là encore, les avocats sont majoritaires (124 stagiaires sur 129), les autres provenant des professions d'huissiers de justice (4) et de mandataires judiciaires à la protection des majeures (1).

17,37 % des engagements réalisés sur fonds spécifiques pour les VAE (valorisation des acquis de l'expérience) et les diplômes qualifiants internes à une profession ont bénéficié à la section Juridique (45 stagiaires). Elle a également été destinataire de 12,81 % des montants engagés pour les formations de longue durée. Cela a concerné 247 avocats.

Ils n'ont mobilisé que 3,35 % des engagements pour les formations de conversion (15 stagiaires) et... 0,15 % des montants qui ont financé des participations à un jury d'examen ou de VAE (1 professionnel concerné).

Section Juridique en un coup d'œil





fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2016
de la section Juridique

6,9 millions
d'euros engagés

-3,47 %
comparé à 2015

33 127
stagiaires financés
+ 11 %
comparé à 2015

24 675
stagiaires

5,30 millions
d'euros
d'engagements
en 2016



Avocats

On l'aura compris, c'est la profession la plus importante de la section Juridique (5,30 millions d'euros d'engagement, 24 675 stagiaires, 209 994 heures de formations). Présents dans l'ensemble des champs couverts par le FIF PL, ils sont la profession qui, toutes sections confondues, utilise le plus la procédure de demande collective. Cette situation est essentiellement due à l'organisation très structurée de la formation permanente des avocats, à travers les CRFPA (Centre régional de formation professionnelle des avocats) et les organisations syndicales collectives. Ainsi, 56,35 % des montants engagés par la section Juridique pour la formation des avocats sont attribués via des dossiers collectifs, formant 15 007 professionnels sur les 24 675 en 2016, soit 60,82 % des stagiaires.

On l'a vu, les avocats sont également les plus présents de la section pour les prises en charge sur fonds spécifiques, avec, en 2016, une forte demande en ce qui concerne les formations de longue durée (247 stagiaires) et les bilans de compétences (124 stagiaires).

252172 €
engagés
en 2016

15 060 heures
de formation



Huissiers de Justice

Avec 252 172,50 euros de montants engagés en 2016, les huissiers de Justice ont consommé 77,08 % de leur dotation, soit 3,66 % des dotations attribuées aux professions de la section Juridique. Ces engagements ont permis de financer 1 218 huissiers, qui ont suivi 15 060 heures de formation. L'ensemble des formations a été sollicité via des demandes individuelles.

67,30 % des montants engagés l'ont été pour des formations liées à la compétence juridique des huissiers de justice. En seconde position parmi les types de formations les plus demandées par la profession, figurent celles relatives à l'exercice professionnel (21,61 % des engagements). La médiation occupe la troisième marche du podium avec 5,97 % des montants engagés. Les huissiers de justice ont peu consommé de formations prises en charge par les fonds spécifiques : 4 d'entre eux ont bénéficié d'un bilan de compétence, tandis qu'un huissier voyait sa participation à un jury d'examen être financé à hauteur de 200 euros.



www.fifpl.fr

Section SANTÉ

Activités Hospitalières
Biologistes
Chirurgiens-Dentistes
Diététiciens
Infirmiers
Masseurs-kinésithérapeutes
Orthophonistes
Orthoptistes
Pédicures-Podologues
Pharmaciens
Sages-Femmes
Vétérinaires

SECTION SANTÉ

2016 en bref

Avec des engagements à hauteur de 17,82 millions, qui financent 51 550 stagiaires, pour 927 737 heures de formation, les 12 professions de la section Santé fournissent le premier contingent de professionnels libéraux pris en charge par le FIF PL, pour leur formation continue, en 2016 (42,14% des montants engagés par les sections).

Une première place logique, qui pourrait toutefois être encore plus largement assise, si les professionnels de la section utilisaient plus que les 64,14 % de leur dotation annuelle. Les 4,11 % de hausse du nombre de stagiaires pris en charge, constatés en 2016, sont donc positifs. Mais la section a encore une belle marge de progression devant elle, pour utiliser à plein les fonds disponibles.

TENDANCE GÉNÉRALE POUR LA SECTION

L'appétit de formation continue est donc en augmentation. Mais les professionnels de cette section auraient pu encore utiliser près de 10 millions de dotations supplémentaires, en 2016. C'est particulièrement vrai pour certaines professions, comme les infirmiers libéraux. Ces derniers disposent de la plus importante dotation de la section, avec 9 millions alloués en début d'année. Mais, n'utilisant que 2,99 millions de celle-ci, soit 33,13 %, ils ne représentent que 16,83 % des montants engagés par la section. Loin derrière les masseurs-kinésithérapeutes, qui ont utilisé 34,57 % des montants engagés. Des masseurs-kinésithérapeutes qui disposent d'une dotation de départ de 6,58 millions d'euros... qu'ils utilisent à 93,57 %.

Les infirmiers libéraux ne sont pas les seuls à sous-exploiter leur dotation. Ainsi les biologistes médicaux n'utilisent que 37,67 % des 175 294 euros de leur dotation annuelle, les chirurgiens-dentistes 51,75 % des 4,63 millions et les pédicures-podologues 56,23 % des 1,24 million de départ. À l'inverse, les sages-femmes, les diététiciens ou encore les orthophonistes épuisent la totalité de leurs crédits. Quant aux pharmaciens, qui consomment 6,03 % des engagements de la section, ils utilisent 79,05 % de leur dotation.

Outre les habitudes différentes d'une profession à l'autre en matière de formation professionnelle continue, l'accès ou non au dispositif de Développement professionnel continu (DPC) joue incontestablement sur la consommation des dotations FIF PL, même si les champs et les thématiques couverts ne sont pas les mêmes.

À noter que pour les infirmiers, 58,70 % des montants engagés le sont, via des dossiers de formations collectives. Ce n'est toutefois pas la règle pour les autres professions de la section qui passent massivement par des demandes individuelles pour la prise en charge des 927 737 heures de formation, sur les près de 350 formations différentes prises en charge en 2016. Sans compter les formations et accompagnements financés sur fonds spécifiques.

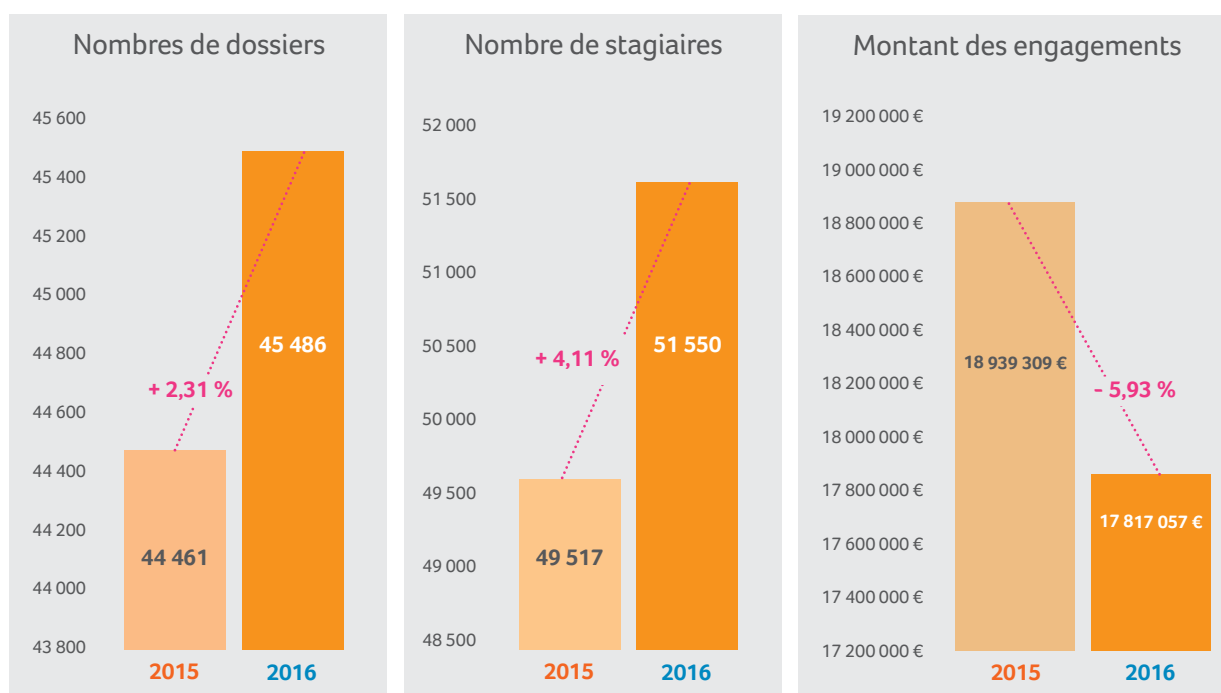
LA CONSOMMATION DES FONDS SPÉCIFIQUES

Les professionnels de santé libéraux ont utilisé 63,78 % des fonds spécifiques, alloués aux participations à un jury d'examen. Ils ont également été destinataires de 31,39 % des fonds spécifiques, consacrés aux formations de longue durée et de 28,74 % de ceux destinés aux formations de conversion. Les bilans de compétences des professions de santé ont, quant à eux, mobilisé 21,39 % des fonds spécifiques consacrés à cet accompagnement. En revanche, la prise en charge des VAE (Validation des acquis de l'expérience) et des diplômes qualifiants internes à une profession n'a pas fait recette : 6 stagiaires « santé » ont été concernés, soit 2,86 % des montants des engagements sur fonds spécifiques pour ce type de formation.

À noter que les sages-femmes ont bénéficié de 16,30 % des montants débloqués en 2016 sur le fonds de solidarité et de réserve conjoncturelle du FIF PL, pour une formation à la cotation de leurs actes.

Section Santé

en un coup d'œil





fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2016
de la section Santé

17,8 millions
d'euros engagés

-5,93 %
comparé à 2015

51 550
stagiaires financés
+ 4,11 %
comparé à 2015

14 360
stagiaires

6,15 millions d'€
engagés
en 2016



Masseurs- kinésithérapeutes

Avec 6,15 millions d'euros de montants engagés, soit 34,57 % de ceux de la section Santé, et 14 360 stagiaires pris en charge, ils font partie des bons élèves en termes d'utilisation de leur dotation. Ils se retrouvent ainsi en tête de la section Santé.

L'essentiel des formations sollicitées porte sur les compétences professionnelles, plutôt que sur l'environnement de l'exercice. Les masseurs-kinésithérapeutes sont également fortement présents sur les formations longue durée, où ils utilisent 11,43 % des fonds spécifiques alloués à l'ensemble des professionnels libéraux, toutes sections confondues, pour ce type de formation

134 177 heures
de formation

2,99 millions d'€
engagés
en 2016



Infirmiers

Potentiellement le gros bataillon de la section Santé ; la sous-utilisation de leur dotation, les place nettement en seconde position, avec 2,99 millions de montants engagés, soit 16,83 % de ceux de la section.

L'accès au DPC et la forte prévalence de l'exercice individuel doivent certainement entrer dans l'équation. 6 025 infirmiers ont cependant été pris en charge en 2016, pour 134 177 heures de formation.

Les infirmiers libéraux sont aussi les seuls professionnels de santé libéraux à être passés majoritairement par des demandes collectives (70,57 % contre 29,43 % en individuel).

9 007
stagiaires

2,70 millions d'€
engagés
en 2016



Orthophonistes

Avec 15,17 % des montants engagés (soit 2,70 millions d'euros) et 9 007 stagiaires, ils arrivent en troisième position, juste devant les chirurgiens-dentistes.

Très axés sur les formations relatives aux compétences professionnelles, ils ont utilisé la totalité de leur dotation de 2016.

Ils font également partie des professions de santé bien présentes dans les formations de longue durée, prise en charge sur fonds spécifiques.

4,63 millions
d'euros
de dotation

2,4 millions d'€
engagés
en 2016



Chirurgiens- dentistes

Quatrième profession de la section Santé, en termes de montants engagés (2,4 millions d'euros, soit 13,48 % des engagements de la section), ils pourraient eux aussi gagner une place s'ils utilisaient plus que 51,75 % de leur dotation annuelle, de 4,63 millions d'euros.

A noter que les formations les plus prises en charge sont relatives aux compétences professionnelles, en particulier celles permettant d'intégrer dans sa pratique des innovations technologiques, très vivaces dans cette profession.

5 155
stagiaires

141502 euros
ont été dévolus
à de l'ingénierie
de formation



Pharmaciens

6,03 % des montants engagés par la section Santé, soit 1,07 million d'euros, sont consommés par les pharmaciens. Un engagement représentant 79,05 % de la dotation 2016, allouée aux pharmaciens, qui a permis de prendre en charge 5 155 stagiaires, soit 10 % des stagiaires de la section Santé.

39,22 % des montants engagés ont permis la prise en charge de formations consacrées à la thérapeutique à l'officine, tandis que la prise en charge du patient a mobilisé 18,35 % des montants engagés. A noter que 141 501 euros ont été dévolus à de l'ingénierie de formation, telle que les soins pharmaceutiques adaptés aux personnes âgées et dont certaines en e-learning (anticoagulants oraux directs, aromathérapie).

En matière de fonds spécifiques du FIF PL, notons que 134 pharmaciens ont été pris en charge pour une formation longue durée, pour un montant global de 183 934,10 euros, ce qui représente 16,69 % des montants engagés pour ce type de formation pour les professions de santé

3 405 heures
de formation

13 474 euros
engagés
en 2016



Biologistes médicaux

233 biologistes médicaux ont été pris en charge en 2016, pour un montant global d'engagement de 66 031 euros, soit seulement 37,67 % de la dotation annuelle. Les montants engagés ne représentent que 0,37 % de ceux de la section.

Leurs 3 405 heures de formations se sont réparties entre une dizaine de formations. On y retrouve les thématiques classiques pour cette profession ces dernières années, à savoir, la biologie humaine (26,84 % des montants engagés pour les biologistes), la qualité (26,51 %), l'hygiène et la sécurité (12,92 %), ou encore le management du laboratoire (10,30 %).

Enfin, un montant de 13 474 euros a été engagé en 2016, sur les fonds spécifiques pour la formation longue durée de 8 biologistes médicaux.

888 736,05 €
engagés
en 2016

71 928 heures
de formation



Vétérinaires

888 736,05 euros de montants engagés pour 2 711 stagiaires et 71 928 heures de formation. Tel est le bilan 2016 des engagements de la section Santé, pour les vétérinaires libéraux. Il s'agit de 76,48 % de la dotation de la profession en 2016 et de 4,99 % des fonds engagés par la section Santé, dans son ensemble.

La quasi-totalité des prises en charge des formations est présentée via des dossiers individuels. La grande majorité des formations a trait aux carnivores domestiques et aux NAC (Nouveaux animaux de compagnie). Cela représente 492 350,32 euros de montants engagés, soit 55,40 % de la profession, et 1 591 stagiaires. Parmi elles, les formations sur l'actualité thérapeutique (463 stagiaires) et celle sur l'échographie, l'endoscopie et la radiologie (611 stagiaires) arrivent largement en tête. A signaler, dans les formations transversales à succès, celle sur les thérapies alternatives (ostéopathie, homéothérapie, phytothérapie, physiothérapie et acupuncture) avec 204 stagiaires, mais aussi la radioprotection (232 stagiaires), ou la démarche qualité (278 stagiaires).

Concernant les formations et accompagnement sur fonds spécifiques, 48 vétérinaires ont été pris en charge pour une formation de longue durée, 3 pour un bilan de compétences, 3 pour des formations de conversion, et 3 pour participation à un jury d'examen.

50 122 heures
de formation

528 757,54 €
engagés
en 2016



Sages-femmes

Avec 528 757,54 euros de montant engagés en 2016, les sages-femmes font partie des quelques professions qui ont consommé 100 % de leur dotation. 1 543 stagiaires ont ainsi pu être pris en charge pour l'équivalent de 50 122 heures de formation. Les montants engagés pour les sages-femmes représentent 2,97 % de ceux de la section Santé. Tous les dossiers de demande de prise en charge sont individuels.

Les formations prises en charge sont plutôt concentrées sur quelques thématiques (8). Celle qui arrive en tête concerne la préparation à la naissance (522 stagiaires pour 188 304,17 euros d'engagement). Elle est suivie de la pratique de la consultation périnatale (128 721 euros, 419 stagiaires) et de l'éducation périnatale de la femme enceinte et de la rééducation périnatale du post-partum (245 stagiaires, 83 929,50 euros). Au pied du podium, arrivent les formations débouchant sur des diplômes universitaires.

À ces différents montants engagés par la section, il faut ajouter la prise en charge, par le fonds de solidarité, d'une formation groupée de 199 sages-femmes à la nomenclature et à son utilisation, représentant 39 800 euros, et 16,30 % des montants engagés sur ce fonds.

Concernant les fonds spécifiques, 31 sages-femmes ont été prises en charge pour des formations longue durée (soit 37 164,17 euros).

10 676 heures
de formation

178 167 €
engagés
en 2016



Orthoptistes

1,12 % des montants engagés par la section Santé ont été attribués aux orthoptistes, soit 198 869,27 euros. Ce qui représente une prise en charge de 538 stagiaires, pour 10 676 heures de formation au total.

L'écrasante majorité des formations prises en charge (435 stagiaires, 178 167,27 euros, soit 89,59 % des montants engagés par la profession) portent sur l'orthoptie en pratique libérale. 59 orthoptistes ont également été pris en charge pour une formation sur les nouveaux textes législatifs, dans le cadre d'un dossier collectif.

À côté des fonds engagés par la section Santé, les orthoptistes ont également bénéficié de quelques engagements sur fonds spécifiques : 17 pour une formation longue durée et 3 pour un bilan de compétences.

332 diététiciens
libéraux
pris en charge

100 422 €
de dotation
annuelle
en 2016



Diététiciens

332 diététiciens libéraux ont été pris en charge en 2016, sur les engagements de la section Santé. La profession a ainsi consommé 100 % de sa dotation de l'année, soit 100 422 euros, ce qui représente 0,56 % des montants engagés par la section Santé.

Les montants engagés par la section se sont répartis sur une dizaine de formations qui ont compté de 1 à 108 stagiaires. Aux trois premières places des thématiques de formations prises en charge, nous avons, dans l'ordre, les formations concernant les autoentrepreneurs (108 stagiaires), l'éducation nutritionnelle (82 stagiaires) et les troubles du comportement alimentaire (64 stagiaires).

Concernant l'attribution des fonds spécifiques, 15 167 euros ont été engagés pour les formations de conversion de 8 diététiciens, 11 900 euros pour des participations à un jury d'examen ou de VAE (Valorisation des acquis d'expérience), 10 194 euros pour 7 bilans de compétences et 24 057 euros pour 22 formations de longue durée

Section TECHNIQUE

Agents Commerciaux
Agents Généraux d'Assurance
Artistes (cotisant à l'URSSAF)
Conseils en Affaires et Gestion
Conseils en Systèmes Informatiques
Editeurs de Logiciels
Enseignants dans le Privé
Experts d'Assurance
Experts-Comptables /
Commissaires aux Comptes
Formateurs
Graphistes
Psychologues -Psychothérapeutes –
Psychanalystes
Secrétaires / Interprètes
Ostéopathes
Ergothérapeutes et Psychomotriciens
Autres professions

SECTION TECHNIQUE

2016 en bref

Avec 14,05 millions d'euros, les fonds engagés par la section des professions techniques sont en baisse par rapport à 2015 (-7,82 %). Ils ont toutefois permis de prendre en charge un plus grand nombre de professionnels libéraux, à savoir 32 923 au lieu de 32 597 en 2015, soit une légère augmentation de 1 %.

La section Technique représente 33,24 % des fonds gérés par les sections, ce qui la place au second rang en volume des montants engagés, derrière celles des professions de santé. En revanche, elle présente une physionomie très spécifique, puisqu'elle compte un très grand nombre de professions dont aucune ne consomme plus de 20 % des montants engagés.

TENDANCE GÉNÉRALE POUR LA SECTION

895 991 heures de formations suivies par 32 923 stagiaires, pour un montant global de 14,05 millions d'euros, pour la section Technique. Le tout pour plus d'une vingtaine de professions. Ce chiffre aurait pu être sensiblement supérieur puisque la section disposait, en début d'année 2016, d'une dotation de 21,35 millions d'euros. Mais les professionnels de la section n'ont utilisé que 65,79 % du budget disponible.

La section Technique se caractérise par un très grand éclatement des engagements entre la vingtaine de professions. Cinq professions consomment entre 9 et 20% des montants engagés. Les professionnels, regroupés sous l'activité de conseils en affaires et gestion, utilisent 20,38 % de ces crédits. Les experts-comptables et commissaires aux comptes sont seconds avec 11,34 %, et les agents commerciaux troisièmes avec 9,51 %, tandis que les ostéopathes échouent au pied du podium avec 9,23 % des crédits de la section. Viennent ensuite, mais plus loin, les psychologues, psychothérapeutes et psychanalystes qui consomment 7,76 %, suivis des agents généraux d'assurance, qui sont à 7,06 %. Cinq autres professions captent entre 2 et 6 % des engagements, tandis que toutes les autres sont en dessous de 1 %.

Cet éclatement des engagements entre de très nombreuses professions se traduit, sans surprise, par un nombre très important de formations financées, à savoir près de 750. Cette section combine donc un volume global des engagements important et une multiplicité des cas de prise en charge. En

outre, il y a très peu de demandes collectives dans cette section, puisque 30 478 dossiers de prise en charge ont été présentés, pour 32 923 stagiaires financés.

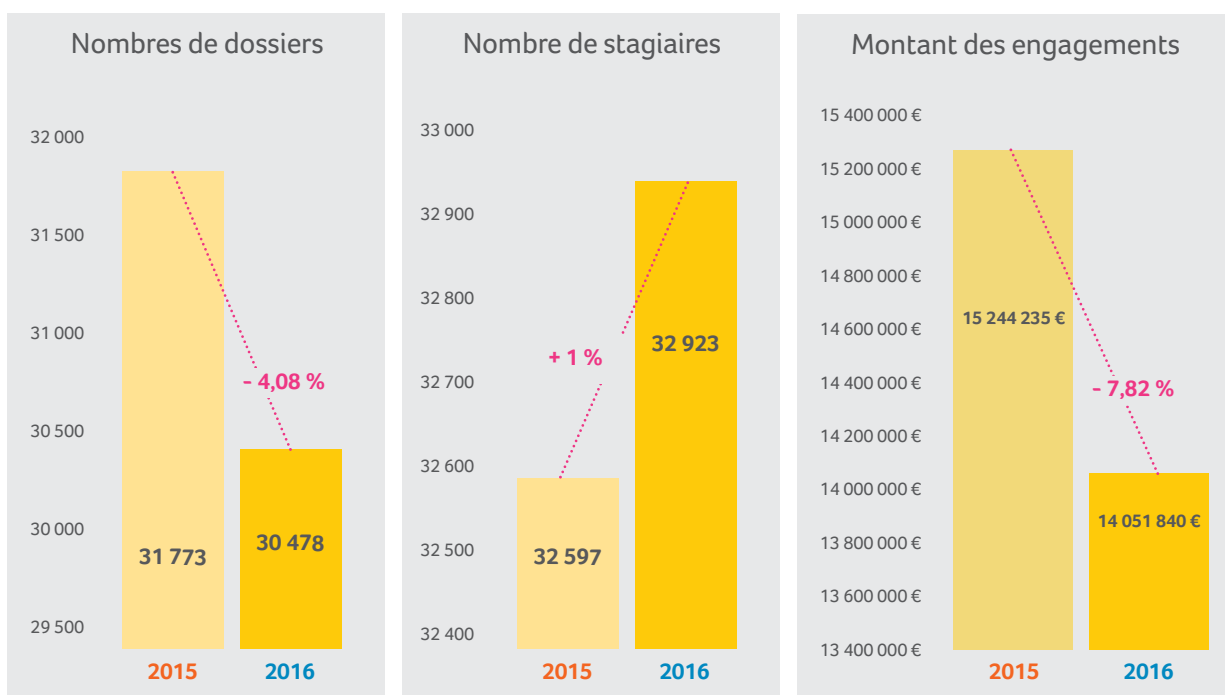
La section a pris en charge de très nombreuses formations destinées aux professionnels exerçant sous le statut d'auto-entrepreneurs. Mais il est difficile de consolider les chiffres de prises en charge visant ces professionnels, ces derniers étant répartis parmi les multiples professions de cette section. Enfin, très diversifiées, les formations les plus fréquemment prises en charge sont plutôt liées à la pratique professionnelle et à la gestion de l'activité.

LA CONSOMMATION DES FONDS SPÉCIFIQUES

Les professionnels de la section Technique consomment une grande partie des fonds spécifiques. Ils sont destinataires de 56,47 % des prises en charge des formations de conversion, 35,04 % des participations à un jury d'examen ou de VAE (Validation des acquis de l'expérience), de 75,07 % des financements des VAE et des diplômes qualifiants internes à une profession, 45,79 % des formations de longue durée, et de 48,62 % des bilans de compétences.

Ces chiffres témoignent, en creux, de la situation de bon nombre de professions regroupées dans cette section : émergentes –en particulier autour des métiers du bien-être-, en construction et en cours de stabilisation. Elles demandent une grande mobilité de ses membres. Au sein du FIF PL, les professionnels regroupés dans cette section illustrent peut-être le mieux la période de transition économique et professionnelle que notre société doit appréhender.

Section Technique en un coup d'œil





fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2016
de la section Technique

14,05 millions
d'euros engagés
-7,82 %
comparé à 2015

32 923
stagiaires financés
+ 1 %
comparé à 2015

139 340 heures
de formation

2,9 millions €
engagés
dont 39 %
pour les dossiers
collectifs



Conseils en affaires et gestion

Avec près de 2,9 millions d'euros de montants engagés, soit 20,38 % des engagements de la section, les conseils en affaires et gestion représentent la cohorte a priori la plus nombreuse de la section Technique.

Ils ont été 4 656 à suivre une formation financée, tout ou partie, sur les fonds gérés par la section, ce qui représente 139 340 heures de formation. En revanche, ils n'ont presque pas fait appel aux prises en charge sur fonds spécifiques.

Professionnels
libéraux les plus
structurés
de la section

998 173,93 €
engagés
en 2016



Agents généraux d'assurance

Avec 998 173,93 euros, soit 7,10 % des montants engagés par la section Technique, cette profession n'est pas en tête des engagements. Mais ces professionnels libéraux font partie des plus structurés de la section. Preuve en est, ils sont parmi les rares professionnels à présenter des dossiers collectifs.

Les formations prises en charge avec cette démarche représentent 34,22 % des montants engagés pour la profession et 37,08 % des stagiaires agents généraux d'assurance. Notons que derrière les formations au management et à la gestion d'une agence, qui arrivent en tête dans la profession, la troisième formation plébiscitée est celle consacrée à l'anticipation du départ en retraite des agents généraux. Un signe de l'évolution démographique de la profession.

70 653 heures
de formation

1,59 million €
engagés
en 2016



Experts- comptables

Les experts-comptables ont utilisé 100 % de leur dotation 2016 sur les fonds gérés par la section, soit 1,59 million d'euros (11,34 % des engagements de la section). Ce qui leur a permis de prendre en charge la formation de 6 609 stagiaires pour 70 653 heures de formation.

66 % des formations ont porté sur le domaine technique de la profession (4 508 stagiaires). Suivent, loin derrière, les formations sur les domaines juridiques (1 295 stagiaires), puis celles relatives à l'informatique et aux nouvelles technologies (358 stagiaires). Les formations sur le management du cabinet arrivent en quatrième position (240 stagiaires).

58 experts-comptables ont été pris en charge par les fonds spécifiques pour des formations de longue durée, 3 pour des formations de conversion, tandis que 44 personnes ont été prises en charge pour la participation à un jury d'examen ou de VAE.

65 689 heures
de formation

713 135,01 €
engagés
en 2016



Formateurs

1 649 formateurs ont été pris en charge en 2016 pour 65 689 heures de formation pour un coût global de 713 135,01 euros. La profession a ainsi consommé 5,07 % des montants engagés par la section. Comme pour d'autres professions, ces chiffres auraient pu être plus importants si les formateurs avaient utilisé la globalité de leur dotation et non pas seulement 55,45 % des 992 274,59 euros.

100 % des prises en charge l'ont été via des dossiers de demande individuelle. 46,27 % des formations étaient relatives à la pratique professionnelle (763 stagiaires). À noter que la profession a engagé 223 405,17 euros, soit 31,33 % de ses engagements annuels, au profit de formations dédiées aux autoentrepreneurs.

Les fonds spécifiques ont quant à eux permis de prendre en charge 51 stagiaires pour une formation de longue durée, 33 pour un bilan de compétences, 39 pour des formations de conversion et 32 pour un VAE ou un diplôme qualifiant. 16 personnes ont également été prises en charge pour leur participation à un jury d'examen ou de VAE.

42 961 heures
de formation

1,3 million €
engagés
en 2016



Agents commerciaux

1,33 million d'euros ont été engagés par la section technique pour la prise en charge des formations des agents commerciaux. C'est 9,51 % des engagements de la section et ce montant a permis de financer 2 633 stagiaires pour 42 961 heures de formation. Un chiffre qui aurait pu être bien supérieur puisque la profession n'a consommé que 49,02 % de sa dotation de 2016 qui était de 2,72 millions d'euros.

Parmi les caractéristiques des formations prises en charge par la section, notons la prédominance des trois dossiers collectifs qui représentent 56,92 % des montants engagés et 49,41 % des stagiaires. Ils portaient sur des modules commerciaux et les logiciels métiers pour les nouveaux arrivants dans la profession, sur le mandat exclusif et sur le closing. Notons également un engagement sur de l'ingénierie de formation en e-learning sur le thème de la négociation immobilière.

Les fonds spécifiques ont été mis à contribution pour prendre en charge la formation de longue durée de 137 agents commerciaux, 16 formations de conversion, 11 VAE ou diplômes qualifiants et 4 participations à un jury d'examen ou de VAE.

566 574,06 €
de dotation
initiale

26 697 heures
de formation



Interprètes traducteurs

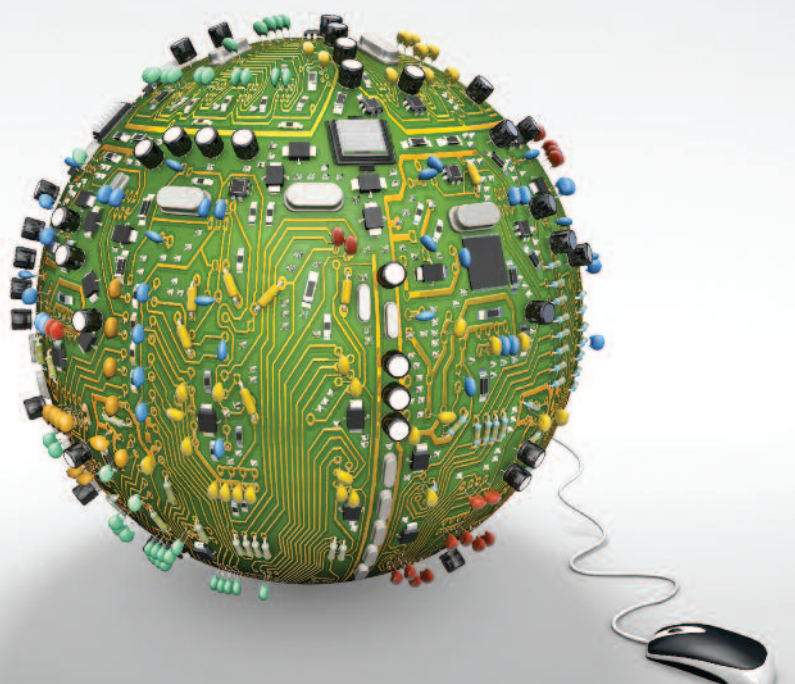
327 592,56 euros sur les 566 574,06 euros de dotation initiale ont été engagés par la section technique pour les interprètes traducteurs, soit 57,82 % des sommes disponibles. Cela a permis de prendre en charge 901 stagiaires pour 26 697 heures de formation.

La totalité des demandes de prise en charge a été faite de façon individuelle. Elles ont porté, pour 56,25 % des engagements (405 stagiaires sur 901), sur des compétences fondamentales. Les formations sur les compétences spécialisées représentent quant à elles 26,36 % des montants engagés (342 stagiaires). Enfin, 51 783,48 euros ont été engagés pour les formations spécifiques aux autoentrepreneurs. 139 stagiaires en ont bénéficié.

Concernant les fonds spécifiques, ils ont permis de prendre en charge 9 stagiaires pour des bilans de compétences, 7 pour des VAE et des diplômes qualifiants, 21 pour des formations de conversion et 29 pour des formations de longue durée.

14 912 heures
de formation

410 294 €
engagés
en 2016



Conseils informatiques

410 294,25 euros ont été engagés par la section technique, soit 2,92 % de ses engagements pour 2016. Ce chiffre aurait pu être plus important dans la mesure où la profession n'a utilisé que 59,31 % des 691 735,16 euros de dotation. 621 stagiaires ont toutefois pu être pris en charge et bénéficier de 14 912 heures de formation.

La totalité des demandes de prise en charge est passée par des demandes individuelles. La grande majorité des formations choisies ont porté sur la pratique professionnelle : elles représentent 44 % des engagements et 284 stagiaires sur 621. Viennent ensuite les formations au management des entreprises (95 stagiaires), les langues étrangères (62 stagiaires). La profession consacre également 5,62 % de ses engagements à des formations pour les autoentrepreneurs. Ils ont été 33 à en bénéficier.

Les fonds spécifiques ont permis quant à eux de prendre en charge 6 stagiaires pour des formations de conversion, 51 en formations longue durée, 5 pour des VAE ou diplômes qualifiants, 11 pour des bilans de compétences, et 5 personnes pour des participations à un jury d'examen ou de VAE.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2016
des Fonds spécifiques

7,34 millions
d'euros engagés

- 2,62 %
de diminution/2015

11 371
stagiaires financés
+ 5,23 %
comparé à 2015

LES FONDS SPÉCIFIQUES

UN LEVIER PUISSANT POUR LA RÉUSSITE DES INSTALLATIONS ET POUR LE SOUTIEN AUX PARCOURS PROFESSIONNELS

Depuis quelques années, les formations prises en charge sur les fonds spécifiques du FIF PL font l'objet d'une attention soutenue. En 2016, elles représentent 14,8 % des montants engagés par le FIF PL. Ces prises en charge hors des sections professionnelles ont permis de renforcer l'accompagnement des professionnels libéraux, à la fois pour leur installation et la gestion de leur structure (en particulier via les ORIFF PL), mais aussi dans leur parcours professionnel (VAE, bilan de compétence, formation de conversion...).

Le FIF PL est de plus en plus attentif à répondre aux nouveaux besoins, au-delà de ce que font déjà les sections professionnelles dans chacun de leur domaine. C'est tout l'intérêt des fonds spécifiques, qui permettent de financer des démarches de formation ou d'accompagnement intéressant l'ensemble des professionnels libéraux. En 2016, le nombre de stagiaires pris en charge, dans le cadre de ces fonds spécifiques, a augmenté de 5,23 % par rapport à l'année précédente, soit la quasi même évolution que les stagiaires pris en charge par les sections professionnelles, dans le même temps.

Formation et aide lors de l'installation

Cela traduit en particulier les efforts consentis pour les aides à l'installation et à la création, ou la reprise d'entreprises libérales. Portées par la Maison des professions libérales (MPL), en partenariat avec les offices régionaux d'information, de formation et de formalités des entreprises libérales (ORIFF-PL), ces aides ont augmenté en 2016 de 45,23 %, bénéficiant ainsi à 2 609 professionnels libéraux dans leur démarche.

Devant la complexité de l'environnement économique et social des entreprises, la formation à la bonne gestion des structures d'exercice devient de plus en plus incontournable pour augmenter les chances de

réussites du professionnel libéral. Comme le souligne le guide de l'installation de l'UNAPL, « la formation conditionne la réussite et la pérennité de l'entreprise ».

Accompagnement dans les parcours professionnels

Dans ce même esprit, le FIF PL finance, sur ses fonds spécifiques, les formations collectives dispensées par les ORIFF PL, concernant les compétences transversales des professionnels libéraux et celles liées au développement des entreprises libérales. 2 820 professionnels libéraux en ont bénéficié en 2016, toujours avec le même objectif : augmenter les chances de réussite des professionnels libéraux.

Enfin, aujourd'hui, chez les professionnels libéraux comme dans le reste de la population active, les carrières ne sont plus systématiquement linéaires. Là encore, le FIF PL, en phase avec les besoins de ses cotisants, accompagne et soutient les parcours professionnels. Il finance ainsi sur ses fonds spécifiques des bilans de compétences, des formations de longue durée, des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE), mais aussi des formations de conversion. Le tout est loin d'être anecdotique puisque les engagements de 2016 sur les fonds spécifiques représentent au total 7,34 millions d'euros et 11 371 professionnels accompagnés.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

www.fifpl.fr

104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
T. 01 55 80 50 00
F. 01 55 80 50 29